



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2012	3
II.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2012	22
III.	Etats Financiers IFRS au 31 décembre 2012	46
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	70
V.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	75
VI.	Attestation des Responsables	77



Rapport de gestion 2012

EURO Ressources S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2012, EURO Ressources S.A. ("**EURO**" ou la "**Société**") ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment B (Mid-caps) de NYSE Euronext Paris sous le symbole "EUR".

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Surinam, exploitée par IAMGOLD Corporation ("**IAMGOLD**") depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006. Après une restructuration interne en 2012 au sein du Groupe IAMGOLD, IAMGOLD a transféré, le 19 juin 2012, l'intégralité de ses actions EURO à sa filiale IAMGOLD France SAS, qui était à cette date détenue à 100% par IAMGOLD, puis le 22 août 2012, IAMGOLD a transféré l'intégralité des actions d'Iamgold France SAS à sa filiale Iamgold Netherlands B.V. détenue directement ou indirectement à 100 % par IAMGOLD. Ce transfert d'actions n'affecte pas la Société (voir & Franchissement de seuils p 3 ci-après).

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 USD par once en ce qui concerne la production minière provenant

du minerais en « sapolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 USD par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une royalty due au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature. Au 31 décembre 2012, Rosebel a produit depuis son entrée en production 3,20 millions onces, en vertu du contrat de royalties avec IAMGOLD, la Société a encore droit à la Royalty Gross Rosebel sur la production des prochaines 3,8 millions d'onces d'or à extraire.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site Internet de IAMGOLD dont l'adresse est www.IAMGOLD.com

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 28 février 2013, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables – La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2012 et ne devant plus en conséquences présenter à ces actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 28.445.139 euros (25.140.513 euros en 2011). Au 31 décembre 2012, les fonds propres sont positifs de 26.243.221 euros contre des capitaux propres positifs de 19.021.163 euros au 31 décembre 2011.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un résultat net positif de 25.346.031 euros au 31 décembre 2012 contre 22.265.976 euros au 31 décembre 2011. La société dégage un résultat financier de -109.581 euros contre un résultat financier au 31 décembre 2011 de -1.177.403 euros. Cet écart de plus d'un million d'euros s'explique par la variation du taux de change euro / dollars (Cours moyen sur l'exercice 2012 : 1,28 € / 1 USD et sur l'exercice 2011 : 1,39 € / 1 USD)

Comparaison des exercices 2012 et 2011

La quasi-totalité du chiffre d'affaires et des autres produits sont imputables aux Redevances sur la mine de Rosebel. En 2012, le chiffre d'affaires et les autres produits se sont élevés à 41.455 milliers d'euros, contre 37.023 milliers d'euros en 2011, soit une augmentation de 12%. Bien que la production d'or sur la mine de Rosebel soit quasi identique entre 2012 et 2011 (variation d'environ 1% 2012 : 402 milliers d'onces d'or - 2011 : 406 milliers d'onces d'or) l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par une augmentation du cours de l'once d'or (cours moyen de l'once d'or en 2012 : 1.669 USD à comparer à 1.572 USD l'once d'or pour 2011) et la faiblesse de l'euro par

rapport au dollars (Cours moyen sur l'exercice 2012 : 1,28 € / 1 USD et sur l'exercice 2011 : 1,39 € / 1 USD), éléments entrant dans la modalité de calcul de la Redevance sur la mine Rosebel. .

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées à 1.475 milliers d'euros par rapport aux 1.458 milliers d'euros de 2011, soit une augmentation de 1%. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des impôts et taxes (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises et Contribution sociale de solidarité des sociétés) partiellement compensée par une baisse des charges externes.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 619 milliers d'euros (contre 611 milliers en 2011).

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2012 une charge d'impôt sur les bénéfices de 14.147 milliers d'euros à comparer avec un montant 11.698 milliers d'euros au titre de l'année 2011, du fait de l'augmentation du résultat fiscal imposable et de l'application pour la première fois de la taxe additionnelle de 3% appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (versé le 18 septembre 2012), soit 543 milliers d'euros.

Le bénéfice net au 31 décembre 2012 qui s'élève à 25.346 milliers d'euros (0,41 € par action) est à comparer aux 22.266 milliers d'euros € (0,36 € par action) au titre de l'année 2010.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2012, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 10.001 milliers d'euros (2011 : 5.584 milliers d'euros). Nous estimons que notre capacité d'autofinancement est suffisante pour financer nos besoins opérationnels courants.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2009, la Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2012

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui s'élève à un bénéfice de 25.346.031 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2012 à 26.243.221 euros et sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

La Société n'a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Société a été informée d'un franchissement de seuil directe à la hausse et d'un franchissement de seuil indirecte à la hausse qui ont donné lieu à des

déclarations qui ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces déclarations concernent :

- Le 19 juin 2012, un franchissement à la hausse de la part de la société Iamgold France SAS, détenue à cette date à 100 % directement par IAMGOLD, en capital et droits de vote s'élevant à 85,99 % (déclaration 212C0833).
- Le 22 août 2012, un franchissement indirecte à la hausse de la part de la société Iamgold Netherland B.V., par l'intermédiaire de la société Iamgold France SAS qu'elle contrôle, en capital et droit de vote s'élevant à 85,99 % (déclaration 212C1089). La société Iamgold Netherland B.V. est détenue directement ou indirectement à 100 % par IAMGOLD.

Evolution du capital

Au 31 décembre 2012 le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 28 février 2013

	RÉPARTITION AU 28 FEVRIER 2013	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France (1)	53.741.108	85,99%
Public	8.755.353	14,01%
Total	62.496.461,00	100,00%

(1) En ce compris 344 actions détenues directement par IAMGOLD

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 28 février 2013, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Principales données boursières sur 3 ans

	2010	2011	2012
Nombre d'actions au 31 décembre	62.496.461	62.496.461	62.496.461
Cours le plus haut	4,95	4,26	3,60
Cours le plus bas	2,92	2,49	2,41
Dernier cours de l'exercice	3,53	2,84	2,65
Capitalisation boursière au 31 décembre en €	220.612.507	177.489.949	165.615.622

Evolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

Mois	Plus haut	Plus bas	Volume
Janvier 2011	3,62	3,24	522.236
Février 2011	3,94	3,40	1.100.490
Mars 2011	3,91	3,32	1.066.628
Avril 2011	3,94	3,65	627.633
Mai 2011	4,26	3,79	944.577
Juin 2011	3,91	3,64	323.574
Juillet 2011	3,86	3,45	409.743
Aout 2011	3,90	3,21	986.342
Septembre 2011	3,96	3,32	912.047
Octobre 2011	3,56	3,33	221.524
Novembre 2011	3,52	2,49	480.931
Décembre 2011	3,15	2,55	374.200
Janvier 2012	3,60	2,75	1.019.512
Février 2012	3,40	3,06	334.924
Mars 2012	3,28	2,79	611.570
Avril 2012	3,08	2,60	246.602
Mai 2012	2,93	2,51	210.357
Juin 2012	2,75	2,57	241.760
Juillet 2012	2,78	2,61	299.758
Aout 2012	3,23	2,70	619.685
Septembre 2012	3,39	2,90	952.054
Octobre 2012	3,10	2,85	233.391
Novembre 2012	3,03	2,84	139.118
Décembre 2012	2,94	2,41	959.301

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la Société au cours de 2012 sont les suivantes :

Chaque administrateur ayant droit à une rémunération ("**Administrateur Indépendant**") a reçu un montant brut annuel de 20.000 USD. En outre, chaque Administrateur Indépendant a reçu un montant brut supplémentaire de 1.250 USD brut par conseil d'administration et de 1.000 USD brut par comité du conseil d'administration, auxquels il a participé.

- Monsieur Ian L. BOXALL : 5.438 USD versés en 2012 au titre du quatrième trimestre 2011, 19.126 USD versés en 2012 au titre de 2012 et 5.438 USD au titre de 2012 versés en 2013 ;
- Monsieur David A. Watkins : 5.438 USD versés en 2012 au titre du quatrième trimestre 2011, 19.126 USD versés en 2012 au titre de 2012 et 5.438 USD au titre de 2012 versés en 2013 ;
- Monsieur Ian Smith : 5.438 USD versés en 2012 au titre du quatrième trimestre 2011, 19.126 USD versés en 2012 au titre de 2012 et 5.438 USD au titre de 2012 versés en 2013.

- Monsieur Brian Trnkus : Vice President Finance d'IAMGOLD, Directeur Général de la Société, n'a perçu aucune rémunération en 2012.
- Monsieur Phillip Marks : Associate General Counsel d'IAMGOLD a été nommé administrateur de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2012, après que Benjamin Little, Senior Vice President d'Iamgold a démissionné, il n'a perçu aucune rémunération en 2012 au titre de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Paul Olmsted : Senior Vice President, Corporate Development d'IAMGOLD, n'a perçu aucune rémunération en 2012 au titre de sa fonction d'administrateur.
- Madame Susanne Hermans : Directeur Général Délégué non administrateur et Directrice Financière de la Société a perçue au titre de l'année 2012 une rémunération de 150.000 USD.

Aucun autre dirigeant n'a perçu de rémunération au titre de l'année 2012. La rémunération des administrateurs et autres dirigeants de la Société également dirigeants d'IAMGOLD est comprise dans le contrat de prestation de services et de gestion signé le 1^{er} février 2009 avec IAMGOLD (voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés).

Autres redevances

Outre la redevance de ROSEBEL mentionnée ci-après, suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. ("**SMSE**"), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2012, la Société a perçue des redevances s'élevant à 355.124 Euros.

Projets d'exploration – La Société détenait jusqu'au 22 octobre 2010, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard.

PROPRIETES PAUL-ISNARD

Les propriétés Paul-Isnard sont composées de huit concessions minières détenues par la société SOTRAPMAG et du Permis Exclusif de Recherche dit de Paul-Isnard (le "**PER**") détenue par la Société (les "**Propriétés**").

Nous vous rappelons, que notre Société avait signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star Resources Ltd. ("**Golden Star**") un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star à propos des Propriétés, dont EURO était, à l'époque, propriétaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord étaient :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO devait recevoir des redevances calculées de la manière suivante :
 - o 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
 - o 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,

multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 USD/once.

- Jusqu'à fin novembre 2007, Golden Star, devait dépenser 1.215.000 euros sur le PER.
- Golden Star s'était engagée à réaliser, dans les 12 mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pensait commencer la production commerciale dans les 30 mois.
- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star devait verser des avances sur redevance s'élevant à 1.000.000 USD par an.
- Golden Star renonçait à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyée en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions d'USD est donc définitivement abandonnée.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les Propriétés a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star. EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif aux Propriétés et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des Propriétés. A défaut du transfert des Propriétés, Golden Star demande une compensation financière.

Les parties ont entrepris des pourparlers, qui ont abouti le 18 novembre 2009, à la signature d'un accord avec Golden Star afin de mettre un terme au litige ("**l'Accord**").

Aux termes de l'Accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de SOTRAPMAG ainsi que les droits d'Euro sur le PER, à Golden Star ; en échange la Société devait percevoir, à titre de complément de prix, une redevance indexée sur l'or extrait des propriétés Paul Isnard. La redevance, initialement acceptée par les 2 parties, est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multipliée par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'once et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'once.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait la société Auplata SA ("**Auplata**") dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprenait l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

La cession de la totalité des actions composant le capital de SOTRAPMAG a été réalisée le 22 octobre 2010. Le prix de cession était de 1€ payé comptant le jour de la signature et un complément de prix, correspondant aux redevances sur la production d'or provenant des Propriétés tel que défini dans le contrat de royalty agreement signé le 22 octobre 2010 (le "**Royalty Agreement**"), estimé à 750 milliers de dollars américains (soit 564 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

En janvier 2010, EURO a été informé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO en accord avec Auplata a déposé avant le 30 novembre 2010 une demande de Permis d'exploitation ("**PEX**"). Cette demande a été déposée avec une demande de transfert concomitant du PEX une fois obtenu au bénéfice de SOTRAPMAG (désormais détenu par Auplata). La demande de PEX couvre une zone nettement plus petite que le PER (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Cette demande de PEX est toujours en cours de traitement par l'administration, à défaut d'une réponse positive de l'administration au plus tard le 30 mai 2013, cela vaudrait rejet de la demande. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 2 du

décret n°2001-492 du 6 juin 2001, si le préfet demande à la Société de compléter ou de modifier son dossier, ce délai sera suspendu pendant le délai qui est imparti à la Société à cet effet.

Le 5 décembre 2011, la Société a signé avec la société Columbus Gold Corporation ("**Columbus**") une convention d'option ("**l'Option**"), afin de procéder à la restructuration des droits à redevance qu'EURO détient sur les Propriétés.

L'Option octroyait à Columbus le droit d'acquérir le Royalty Agreement en contrepartie d'un versement en espèces de 83.333 \$, d'un certain nombre d'actions Columbus ainsi que d'une redevance sur la production net d'affinage. L'Option pouvait être exercée que lorsque Columbus eût acquis un intérêt direct ou indirect de 100% dans les Propriétés, tandis qu'EURO disposait d'un droit de contraindre Columbus à exercer cette Option. En cas de non exercice, celle-ci expirerait au 30 juillet 2015.

Les principales conditions de l'Option étaient les suivantes :

Paiements à EURO avant exercice de l'Option :

- Paiement initial de 250.000 \$ CA (186.793 euros), payé lors de l'approbation par la Bourse de croissance TSX de l'Option (approbation obtenue le 21 décembre 2011), dont :

- 166.667 \$ CA (124.529 euros) en actions Columbus, à leur cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de 20 jours, soit 237.017 actions Columbus représentant environ 0,3% de son capital et
- 83.333 \$ CA (62.263 euros) en espèces.

- Un droit annuel de maintien de la redevance de 50.000 \$ CA, versée à chaque date anniversaire du contrat. Le 30 novembre 2012, EURO a perçu son premier maintien de la redevance de 50.000 \$ CA (39.000 euros).

Les paiements optionnels versés à EURO, en cas d'exercice de l'Option, étaient les suivants :

- 4,2 millions \$ CA en espèces,
- 12.865.600 actions Columbus (soit environ 12,25 % sur la base des actions émises au 31 janvier 2012 et 11,05 % sur la totalité des actions émises ou à émettre au 31 janvier 2012), sous réserve d'éventuels ajustements à la hausse suite à certains événements et selon le cours moyen pondéré en fonction du volume au moment de l'exercice de l'Option, et une redevance de 1,8 % au titre du rendement net d'affinage sur les premiers 2 millions d'onces d'or, suivie d'une redevance de 0,9 % au titre du rendement net d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est assujettie à un plafond de 5 million onces d'or de production.

En date du 6 décembre 2011, Auplata et Columbus ont annoncé la signature d'un amendement à leurs accords initiaux donnant immédiatement et sans condition la pleine propriété de 100% des titres des concessions Paul Isnard à Columbus. En contrepartie, Columbus s'est engagé à verser la somme de 1,5 M USD (soit 1,2 M€) à Auplata.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions restait soumise à l'approbation, en France, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et, au Canada, du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant donné son accord le 23 décembre 2011. En conséquence, 1 M USD a d'ores et déjà été payé, les 500.000 USD étant réglé lorsque le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable français aura donné son

accord. D'après les informations disponibles sur le site d'Auplata, ce dernier a donné son accord en avril 2012.

Enfin par la publication au journal officielle de la République Française le 31 décembre 2011 du Décret n°2011-2105 du 30 décembre 2011 portant approbation du schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane, le nouveau schéma minier de la Guyane est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Au 31 décembre 2012, compte tenu :

- que le schéma départemental d'orientation minière (SDOM) de la Guyane est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- de la signature entre Columbus et Auplata SA d'un contrat d'option concernant les Propriétés ;
- que le cours de l'or a atteint, au cours des années 2011 et 2012, des prix records, ce qui peut justifier des explorations et exploitations sur ces Propriétés ;

la valeur de 523 milliers d'euros pour le PER retenue au 31 décembre 2009 n'a pas à être modifiée au 31 décembre 2012.

Modification de la convention d'Option avec COLUMBUS

Le 25 juillet 2012, EURO a signé un avenant à l'a convention d'Option avec Columbus. L'amendement octroi à Columbus une année supplémentaire pour pouvoir exercer l'Option. Avant la modification, l'Option expirait 120 jours après la date à laquelle Columbus avait acquis une participation directe ou indirecte de 100% dans les Propriétés Paul Isnard. Columbus détenant désormais 100% des Propriétés Paul Isnard et le transfert des titres de propriétés étant en cours, en vertu de la convention d'Option initiale Columbus aurait été contrainte d'exercer l'Option au cours de l'année 2012.

La convention d'Option d'origine précisait que si Columbus procédait à une offre de titres préalablement à l'exercice de l'Option, à un prix d'action inférieur au prix original négocié (0,65 \$ CA par action), il y aurait un ajustement automatique à la hausse du nombre d'actions reçues par EURO du fait de l'exercice de l'Option. Columbus ayant réalisé une offre de titre en mai 2012 au prix de 0,55 \$ CA par action, de ce fait, lors de l'exercice de l'Option, Columbus transférera à EURO des actions Columbus supplémentaires.

Les principaux termes de l'avenant au contrat d'Option présentés ci-dessous ont été approuvés par la Bourse de croissance TSX-V de Toronto en date du 22 août 2012 :

- 650.000 actions supplémentaires Columbus sont transmises à EURO ;
- Actions Columbus supplémentaires du fait de l'offre de titre réalisée par Columbus en Mai 2012,

en cas d'exercice de l'Option :

- 2.409.376 actions Columbus supplémentaires, le nombre total d'actions Columbus se montant désormais à 15.274.976.

Le nouveau prix de l'action retenue en cas de futur ajustement du prix en action est maintenant de C\$ 0,45 par action.

L'ensemble des autres conditions importantes demeurent inchangées :

- 4,2 millions \$ CA en espèces
- Une redevance de 1,8 % au titre du rendement net d'affinage (net smelter return royalty) sur les 2 premiers millions d'onces d'or, suivie d'une redevance de 0,9 % au titre du rendement net d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est plafonnée à 5 millions d'onces.

Le 16 janvier 2013, le contrat de redevance initialement conclu le 22 octobre 2010 par COLUMBUS et AUPLATA a été transféré à COLUMBUS. AUPLATA reste conjointement solidaire de COLUMBUS pour toutes les obligations découlant du contrat de redevance. EURO n'a pas reçu de contrepartie pour le transfert du contrat de redevance et n'a donc pas comptabilisé de profit ou de perte à ce titre.

Le 4 février 2013, COLUMBUS a transmis à EURO un avis confirmant que le 16 janvier 2013, la société avait acquis une participation directe de 100 % dans toutes les actions en circulation de SOTRAPMAG, et avait acquis une participation indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard.

ROYALTY GROSS ROSEBEL

Au 31 décembre 2012, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD, les réserves s'établissaient au 31 décembre 2012 :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces au 31 décembre 2012
Réserves Prouvées	3.489.000
Réserves Probables	2.243.000
Ressources Indiquées	3.221.000
Ressources Inférées	282.000

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètre techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières inférées : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacement tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2012 s'est élevée à 402.012 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2013 de 384.000 à 405.000 onces.

Risques environnementaux

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle n'est pas soumise directement à cette réglementation.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2013, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société avant impôts d'environ 41 millions à 44 millions d'euros en prenant un prix d'or de \$1 700 par once et un taux de change de 1 euro = \$1.25,. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2013 de 384.000 à 405.000 onces. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. La société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui s'élève à 25.346.031,22 euros de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice net comptable	25.346.031,22
Auquel s'ajoute le montant du poste "Report à Nouveau"	31.201,39
Soit un bénéfice distribuable de Le conseil d'administration du 9 mai 2013 arrêtera (i) le montant du dividende qui sera proposé pour les 62.496.461 actions ayant droit aux dividendes, (ii) la date de versement dudit dividende ainsi que (iii) le montant qui sera affecté au poste "Report à nouveau"	25.377.232,61

La réserve légale est dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividendes, ni de revenus éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ni de revenus non éligibles à cette même réfaction au titre des exercices 2009 et 2010. Cependant il est rappelé que :

- suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010, la Société a mis en paiement le 25 mai 2010 au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits dans ses registres une prime d'émission d'un montant de 17.499.009,58 euros, soit un montant de 0,28 euro par action.
- suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011, la Société a mis en paiement au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits dans ses registres une prime d'émission d'un montant global de 29.373.336,67 euros, payé :
 - le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17.499.009,08 euros, soit 0,28 euro par action,
 - le solde soit un montant de 11.874.327,59 euros, soit 0,19 euro par action, le lundi 14 novembre 2011.

Ces primes d'émission concernaient le capital libéré versé par les actionnaires à chaque augmentation de capital de la Société, diminué de la valeur nominale des actions. Ces distributions n'ont pas eu d'incidence fiscale sur les actionnaires. Les montants des distributions faites représentaient le cumul de la trésorerie excédentaire.

Au titre de l'exercice 2011, suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012, la Société a mis en paiement le 18 septembre 2012 au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits dans ses registres un dividende d'un montant de 18.123.973,69 euros, soit un montant de 0,29 euro par action.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2012

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2012, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Phillip Marks ⁽⁴⁾ Toronto, Ontario, Canada Administrateur depuis le 26 juin 2012	Associate General Counsel d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 26 juin 2012 ⁽³⁾	0
David H. Watkins ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président et Directeur-General de Atna Resources, Vancouver, British Columbia, Canada.	Administrateur depuis le 6 octobre 2006 ⁽³⁾	0
Brian Trnkus Oakville, Ontario, Canada Administrateur depuis le 10 août 2010 Directeur-Général depuis le 21 juin 2011)	Vice President Finance d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 10 août 2010 ⁽³⁾ Directeur-Général depuis le 21 juin 2011	0

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Ian Smith ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	<i>"Chief Executive Officer"</i> de Yellowhead Mining Inc depuis 2010, <i>"President and Chief Executive Officer"</i> de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾	0

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

(4) Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012 en remplacement de Monsieur Benjamin Little.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de MM Phillip Marks, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et de Monsieur Brian Trnkus pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

1. Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or) ;
2. Le risque de crédit ;
3. Le risque de liquidité et ;
4. Recours à des estimations.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

1 RISQUE DE MARCHE

1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2012, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 402.012 onces et devrait s'établir entre 384.000 et 405.000 onces en 2013. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO sur la base d'une production de 405.000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre (dollar/once)	25 \$	50 \$	75 \$	100 \$
Variation des produits des redevances (en milliers de dollars)	1,013	2,026	3,039	4,052

1.2) Risque de change

Au niveau de ces comptes sociaux établis selon les normes françaises, EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport au dollar. EURO facture ses redevances sur la mine Gross Rosebel en dollar et gère sa trésorerie principalement en dollar.

Il convient de préciser que l'exposition au risque de change n'est pas la même dans les comptes établis selon les normes IFRS pour les seuls besoins de la réglementation Canadienne, puisqu'en IFRS la monnaie de fonctionnement est le dollar.

2) RISQUE DE CREDIT

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3) RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) RECOURS A DES ESTIMATIONS

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation du complément de prix suite à la cession de Sotrapmag, l'évaluation des frais de recherche engagés sur le PER Paul Isnard et la valorisation des titres Columbus.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31.12.2012 (Euros)	31.12.2011 (Euros)
Total des dettes	2.197.940	6.104.168
Capitaux propres	26.243.221	19.021.163
Ratio (Dettes / CP)	8,38%	32,09%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	41.455.474	37.023.363
Ratio (Dettes / CA)	5,30%	16,49%
Actif circulant	21.725.511	17.882.696
Ratio (Dettes / AC)	10,12%	34,13%

(1) compte tenu de l'activité de la Société il convient de prendre en compte le Chiffre d'affaires net ainsi que les "autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours et plus
31 décembre 2011	46.220 €	Néant	Néant
31 décembre 2012	13.176 €	Néant	Néant

*
* *

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 28 février 2013

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2012	2011	2010	2009	2008
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social	624.965	624.965	624.965	624.965	605.915
-Nombre d'actions existantes	62.496.461	62.496.461	62.496.461	62.496.461	60.591.460
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultat de l'exercice					
-Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	65 133	121 677	166 178
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	40.234.660	34.574.421	14 870 479	16.696.120	82 656
-Impôt sur les sociétés	14.147.429	11.697.587	5.992.876	958.748	0
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	25.346.031	22.265.976	18.849.131	15.683.598	-480 544
-Résultat distribué		18.123.973	29.373.337 ⁽¹⁾	17.499.009 ⁽¹⁾	0
III. Résultat par action					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	+0,4174	+0,3661	+0,1420	+0,2518	+0,0013
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	+0,4056	+0,3563	+ 0,3016	+ 0,2510	-0,0077
-Dividendes attribués à chaque action	0,40000	0,2900	0,4700 ⁽¹⁾	0,2800 ⁽¹⁾	0
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	0	0	0	0	0

(1) il s'agit d'une distribution de prime d'émission non imposable



Comptes sociaux (normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre 2012

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

EURO RESSOURCES

23, rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086



Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Sommaire

1. Comptes annuels	25
Bilan actif	26
Bilan passif	27
Compte de résultat	28
Compte de résultat (suite)	29
Annexe	30
<i>3_Règles et méthodes comptables 2013</i>	<i>31</i>
<i>Faits caractéristiques</i>	<i>36</i>
<i>Notes sur le bilan</i>	<i>37</i>
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	<i>43</i>
<i>Autres informations</i>	<i>44</i>
<i>Identité des sociétés mères consolidant les comptes</i>	<i>45</i>

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2012	Net 31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	4 052 292	3 529 024	523 268	523 268
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	11 145 984	5 155 029	5 990 955	6 610 020
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	327 540	122 135	205 405	124 529
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 530 881	8 811 253	6 719 628	7 257 817
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 130 979		11 130 979	11 654 018
Autres créances	593 554		593 554	644 993
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 206 085		1 206 085	1 227 230
Disponibilités	8 794 893		8 794 893	4 356 455
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 725 511		21 725 511	17 882 696
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 256 392	8 811 253	28 445 139	25 140 513
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			568 440	

Bilan passif

	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	178 527	178 527
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	31 201	-4 048 304
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	25 346 031	22 265 976
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 243 221	19 021 163
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)	24 417	18 838
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 629	199 752
Dettes fiscales et sociales	2 013 529	5 872 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 365	12 607
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 197 940	6 104 168
Ecarts de conversion passif	3 978	15 181
TOTAL GENERAL	28 445 139	25 140 513
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 197 940	6 104 168
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			41 455 474	37 023 363
Total produits d'exploitation (I)			41 455 474	37 023 363
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			754 263	826 787
Impôts, taxes et versements assimilés			645 218	565 647
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			619 065	610 858
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			75 646	65 890
Total charges d'exploitation (II)			2 094 192	2 069 182
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			39 361 282	34 954 181
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			27 261	2 269
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			27 261	2 269
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			122 135	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			14 707	1 179 672
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			136 842	1 179 672
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-109 581	-1 177 403
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			39 251 701	33 776 778

Compte de résultat (suite)

	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	241 759	
Sur opérations en capital		186 793
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	241 759	186 793
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		8
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		8
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	241 759	186 785
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	14 147 429	11 697 587
Total des produits (I+III+V+VII)	41 724 493	37 212 425
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 378 462	14 946 449
BENEFICE OU PERTE	25 346 031	22 265 976
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Annexe



3 Règles et méthodes comptables 2013

Désignation de la société : EURO RESSOURCES SA (ci-après "**EURO**" ou la "**Société**").

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total est de 28.445.139 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25.346.031 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 février 2013.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Frais de recherche et de développement :

D'une valeur brute de 4.052.292 € et nette de 523.268 € au 31 décembre 2012, ils correspondent aux frais d'exploration minière engagés sur le permis exclusif de recherche (PER) Paul Isnard au cours de la période 1994-2001 et sont dépréciées depuis 1999. Toutefois, fin 2009, EURO a repris 523 K€ de la provision pour dépréciation constitué au titre du PER, ce montant représentant le coût attribué au PER, comme cela est précisé ci-après.

Pour rappel, les «Propriétés Paul Isnard» sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG, et du PER Paul Isnard détenu par EURO (collectivement « les Propriétés Paul Isnard »).

En novembre 2009, EURO s'est engagée à transférer la propriété des huit concessions SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER à AUPLATA en contrepartie d'une redevance sur la production d'or des Propriétés Paul Isnard.

En octobre 2010, EURO a cédé la totalité des parts sociales de SOTRAPMAG à AUPLATA (voir ci-après Cession de la société SOTRAPMAG). Concernant le PER, en janvier 2010, les autorités françaises ont notifié à EURO que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO, en accord avec AUPLATA, a déposé une demande de Permis d'exploitation (« PEX ») le 30 novembre 2010. Cette demande, qui expire le 30 mai 2013, concerne également le transfert du PEX à SOTRAPMAG, une fois qu'il aura été accordé. Le PEX couvre une zone nettement plus petite (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Une demande de PEX ne peut être déposée que s'il est possible de démontrer que des travaux substantiels ont été réalisés et d'apporter la preuve de la viabilité économique. Au 31 décembre 2012, le PEX n'avait pas encore été accordé.

3 Règles et méthodes comptables 2013

Du fait de l'accord transactionnel concernant le transfert des Propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER a été revue le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2012, il a été déterminé que cette valeur restait justifiée pour les raisons suivantes :

- 1) Le schéma minier en Guyane française a été approuvé.
- 2) COLUMBUS Gold Corporation (« COLUMBUS ») a conclu avec AUPLATA un contrat d'option portant sur les Propriétés Paul Isnard.
- 3) Depuis 2010, le cours de l'or a atteint des niveaux inédits, ce qui peut justifier des dépenses d'exploration et l'exploitation sur ces propriétés.

En conséquence, au 31 décembre 2012, EURO maintient 523 268 € la valeur nette du PER dans ses comptes.

Concessions, brevets et licences:

Ils correspondent, au 31 décembre 2012, aux droits à redevances relatifs à la mine Gross Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 5.990.955 € et au PER Paul Isnard pour une valeur nette de 523.268 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au PCG, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours du jour de la clôture de l'exercice social de la Société (31 décembre). La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

3 Règles et méthodes comptables 2013

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changements de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode au cours de l'exercice.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes :

La charge de la période relative à l'application du contrat de prestation de services et de gestion signé le 1^{er} février 2009 avec la société Iamgold Corporation ("**IAMGOLD**"), s'est élevée pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 à 226.369 euros.

Cession de la société SOTRAPMAG

En novembre 2009, EURO, a signé un accord avec Golden Star. Aux termes de cet accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de Sotrapmag ainsi que les droits d'EURO sur le PER, à Golden Star (les "**Propriétés Paul Isnard**").

En échange la Société doit percevoir une redevance indexée sur l'or extrait des Propriétés Paul Isnard. La redevance est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multiplié par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'onces et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'onces. Cette redevance est définie dans le Royalty Agreement signé entre Golden Star et EURO en date du 10 novembre 2009.

En décembre 2009, Golden Star a informé la Société, qu'elle se substituait la société Auplata SA dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprenait l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

Le 22 octobre 2010, EURO a cédé la totalité des parts sociales de Sotrapmag à Auplata. Le prix de cession a été déterminé comme suit :

- 1 € payable comptant le jour de la signature et
- à titre de complément de prix, le versement par Auplata d'une redevance sur la production d'or provenant des Propriétés Paul Isnard tel que défini dans le Royalty Agreement.

Ce complément de prix a été estimé par la Société à 564 K€ (750 KUSD) et comptabilisé en créances d'exploitation en 2010. Au 31 décembre 2012, compte tenu du cours de conversion Euro / USD cette créance d'exploitation s'élève à 568.440 €.

Convention d'option signée avec la société COLUMBUS GOLD CORPORATION :

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec la société Columbus Gold Corporation ("**COLUMBUS**"), permettant la restructuration de la redevance Paul Isnard détenue par EURO sur les propriétés en Guyane française («**l'Option**»). Ce contrat d'option a fait l'objet d'un avenant en date du 24 juillet 2012, dont la teneur est présentée ci-après.

3 Règles et méthodes comptables 2013

L'Option initiale offrait à COLOMBUS la possibilité d'acheter à EURO la redevance Paul Isnard existante en contrepartie de cash, d'actions de COLOMBUS et d'une redevance sur la production nette d'affinage. L'Option ne pouvait être exercée que lorsque COLOMBUS aurait acquis une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard. EURO obtenait le droit de contraindre COLOMBUS à exercer l'Option. Si elle n'était pas exercée, l'Option expirait le 30 juillet 2015. Les conditions du contrat d'option étaient indépendantes de l'attribution ou non du PEX par les autorités françaises.

Les principales conditions de l'Option étaient les suivantes :

Paielements à EURO RESSOURCES intervenus avant exercice de l'Option :

- Paiement initial de 250.000 \$ CA (186.793 euros), payé lors de l'approbation de la Bourse de croissance TSX de l'Option (approbation obtenue le 21 décembre 2011), dont :

- . 166.667 \$ (124.529 euros) en actions Columbus,
- . 83.333 \$ (62.263 euros) en espèces.

Ce paiement initial d'un montant total de 186.793 € a été comptabilisé en 2011 en "produits exceptionnels".

- Un droit annuel de maintien de la redevance de 50.000 \$ CA, versée à chaque date anniversaire du contrat.

Le 30 novembre 2012, COLOMBUS a payé un montant de 50.000 \$ CA (€ 39.000) au titre du droit annuel. Ce montant a été comptabilisé en "produits exceptionnels".

Les paiements optionnels versés à EURO, en cas d'exercice de l'Option, devaient être les suivants :

- 4,2 millions \$ CA en espèces,
- 12.865.600 actions COLOMBUS (soit environ 12,25% des titres de capital sur la base des actions émises au 31 janvier 2012 et 11,05% sur la totalité des actions émises ou à émettre au 31 janvier 2012), sous réserve d'éventuels ajustements à la hausse suite à certains événements et selon le cours moyen pondéré en fonction du volume au moment de l'exercice de l'Option, et une redevance de 1,8% au titre du rendement net d'affinage sur les premiers 2 millions d'onces d'or, suivi d'une redevance de 0,9% au titre du rendement net d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est assujettie à un plafond de 5 millions d'onces d'or de production.

Modification de la convention d'Option avec COLOMBUS

Le 25 juillet 2012 EURO a signé un avenant à la convention d'Option avec COLOMBUS. L'amendement octroi à Columbus une année supplémentaire pour pouvoir exercer l'Option. Avant la modification, l'Option expirait 120 jours après la date à laquelle COLOMBUS avait acquis une participation directe ou indirecte de 100% dans les Propriétés Paul Isnard. COLOMBUS détenant désormais 100% des Propriétés Paul Isnard et le transfert des titres de propriétés étant en cours, en vertu de la convention d'Option initiale COLOMBUS aurait été contraint d'exercer l'option au cours de l'année 2012.

La convention d'Option d'origine précisait que si COLOMBUS procédait à une offre de titres préalablement à l'exercice de l'Option, à un prix d'action inférieur au prix original négocié (0,65 \$ CA par action), il y aurait un ajustement automatique à la hausse du nombre d'actions reçues par EURO du fait de l'exercice de l'Option. COLOMBUS ayant réalisé une offre de titre en mai 2012 au prix de 0,55 \$ CA par action, de ce fait, lors de l'exercice de l'Option, COLOMBUS transférera à EURO des actions COLOMBUS supplémentaires.

Les principaux termes de l'avenant au contrat d'Option présentés ci-dessous ont été approuvés par la Bourse de croissance TSX-V de Toronto en date 22 août 2012 :

- 650.000 actions supplémentaires COLOMBUS sont transmises à EURO ;
 - Actions COLOMBUS supplémentaires du fait de l'offre de titre réalisée par COLOMBUS en Mai 2012,
- en cas d'exercice de l'option :
- 2.409.376 actions COLOMBUS supplémentaires, le nombre total d'actions COLOMBUS se montant désormais à 15.274.976.

Le nouveau prix de l'action retenue en cas de futur ajustement du prix en action est maintenant de C\$ 0,45 par action.

3_Règles et méthodes comptables 2013

L'ensemble des autres conditions importantes demeurent inchangées :

- 4,2 millions \$ CA en espèces

- Une redevance de 1,8 % au titre du rendement net d'affinage (*net smelter return royalty*) sur les 2 premiers millions d'onces d'or, suivie d'une redevance de 0,9 % au titre du rendement net d'affinage sur les 3 millions onces d'or suivants. Cette redevance est plafonnée à 5 millions d'onces.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

En date du 26 Juin 2012, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende s'élevant à 18.123.973,69 euros qui a été mis en paiement le 18 septembre 2012.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre une taxe additionnelle de 3% (543.719 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués en septembre 2012.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 052 292			4 052 292
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 312 730		166 746	11 145 984
Immobilisations incorporelles	15 365 022		166 746	15 198 276
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066			5 066
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 066			5 066
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	124 529	203 011		327 540
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	124 529	203 011		327 540
ACTIF IMMOBILISE	15 494 616	203 011	166 746	15 530 881

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Dépenses de recherche et développement n'entrant pas dans le cadre de commande client	4 052 291	
Frais de recherche	4 052 291	

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 702 710	619 065	166 746	5 155 029
Immobilisations incorporelles	4 702 710	619 065	166 746	5 155 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066			5 066
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 066			5 066
ACTIF IMMOBILISE	8 236 800	619 065	166 746	5 160 094

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 724 533 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 130 979	11 130 979	
Autres	593 554	25 114	568 440
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	11 724 533	11 156 093	568 440
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	117 143
PRODUITS A RECEVOIR	568 440
Total	685 583

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 624 965,00 Euros décomposé en 62 496 461 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	62 496 461	0,01
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	62 496 461	0,01

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 197 940 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 629	147 629		
Dettes fiscales et sociales	2 013 529	2 013 529		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 782	36 782		
Produits constatés d'avance				
Total	2 197 940	2 197 940		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	24 417			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FNP	134 453
PROV ORGANIC	64 879
ETAT TAXES A PAYER	4 120
Total	203 452

Autres informations

Éléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	10 975 362	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	10 975 362	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	24 416	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		

Notes sur le bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Autres dettes		
Total Dettes	24 416	

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 93 821 Euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
1/ Redevance sur les propriétés YAOU DORLIN	
2/ Complément de prix AUPLATA	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1% des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1 M€. Nous avons reçu des redevances au titre de 2012 de 31 965 €.

2/ Dans le cadre de la cession de la filiale SOTRAPMAG à la société AUPLATA le 22/10/2010, cette dernière s'engage à payer, à titre de complément de prix, des royalties basés sur la quantité d'or extraite dans la limite de 5 millions d'onces, les royalties dépendant de la quantité extraite, du cours de l'once ainsi que du taux de royalties appliqué en fonction de la quantité extraite. (10% < 2 M d'onces et 5% entre 2 et 5 M d'onces)

Le droit à Royalties sera transféré à Columbus lorsque ce dernier aura acquis un intérêt direct ou indirect de 100% dans les Propriétés tel que cela est mentionné dans la partie dédiée aux règles et méthodes comptables (§ convention d'Option).

Identite des societes meres consolidant les comptes

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



ETATS FINANCIERS (Normes IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2012

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS

I.	Bilan	48
II.	Compte de résultat	49
III.	État du résultat global	50
IV.	Tableau des flux de trésorerie	51
V.	Tableau de variation des capitaux propres	52
VI.	Notes aux états financiers	
	1 Informations générales	53
	2 Principales méthodes comptables et présentation	54
	3 Gestion du risque financier	59
	4 Immobilisations incorporelles	61
	5 Actifs financiers disponibles à la vente	61
	6 Créances clients et autres actifs courants	62
	7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	62
	8 Capital social	62
	9 Dettes fournisseurs et autres passifs courants	63
	10 Produits des activités ordinaires	63
	11 Autres produits	63
	12 Charges opérationnelles	64
	13 Profits/pertes de change	64
	14 Dotation aux amortissements	64
	15 Impôt sur le résultat	65
	16 Résultat par action	66
	17 Parties liées	66
	18 Actifs détenus en vue de la vente	67
	19 Contrat d'option conclu avec COLUMBUS	68

I. Bilan

(en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
ACTIFS NON COURANTS		<u>6 441 €</u>	<u>7 019 €</u>
Immobilisations incorporelles	4	6 235	7 019
Actifs financiers disponibles à la vente	5	206	-
ACTIFS COURANTS		<u>22 296 €</u>	<u>18 629 €</u>
Créances clients	6	11 131	11 657
Autres actifs courants	6	27	228
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	10 001	5 584
Actifs détenus en vue de la vente	18	1 137	1 160
TOTAL DES ACTIFS		<u>28 737 €</u>	<u>25 648 €</u>
CAPITAUX PROPRES		<u>26 433 €</u>	<u>19 427 €</u>
Capital social	8	625	625
Primes d'émission	8	104	104
Autres réserves		613	(4 452)
Résultat net de l'exercice		25 091	23 150
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>26 433 €</u>	<u>19 427 €</u>
PASSIFS NON COURANTS		<u>109</u>	<u>137</u>
Impôts différés	15.3	109	137
PASSIFS COURANTS		<u>2 195 €</u>	<u>6 084 €</u>
Dettes fournisseurs	9	147	207
Autres passifs courants	9	109	94
Impôt sur le résultat	9	1 939	5 783
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>28 737 €</u>	<u>25 648 €</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits des activités ordinaires	10	41 455	37 023
Charges opérationnelles	12	(900)	(957)
Dotations aux amortissements	14	(666)	(606)
Autres produits	11	239	176
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		<u>40 128 €</u>	<u>35 636 €</u>
Produits des placements	-	28	2
Pertes de change nettes	13	(303)	(294)
RÉSULTAT FINANCIER		<u>(275) €</u>	<u>(292) €</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT		<u>39 853 €</u>	<u>35 344 €</u>
Charge d'impôt sur le résultat	15.1	(14 762)	(12 194)
RÉSULTAT NET		<u>25 091 €</u>	<u>23 150 €</u>
RÉSULTAT PAR ACTION (€/action)			
de base	16	0,401 €	0,370 €
dilué	16	0,401 €	0,370 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS

III. État du résultat global (en milliers d'euros)

	Exercice clos le	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RÉSULTAT NET	25 091	23 150
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Écarts de conversion	134	(546)
Profits (pertes) latents sur des actifs financiers disponibles à la vente	(146)	29
Impact fiscal des profits/pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente	51	(10)
Autres éléments du résultat global	39	(527)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>25 130 €</u>	<u>22 623 €</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS

IV. Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2012	31 décembre 2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
RÉSULTAT NET		25 091	23 150
<i>Élimination des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liées aux activités opérationnelles :</i>			
Dotation aux amortissements	14	666	606
Charge d'impôt sur le résultat	15.1	14 762	12 194
Autres produits sans incidence sur la trésorerie	11	(200)	(117)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		40 319	35 833
Variation des créances clients et des autres actifs courants		353	(1 420)
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(41)	20
VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		312	(1 400)
Impôts payés		(18 595)	(11 540)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		22 036 €	22 893 €
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiement de dividende/prime d'émission	8	(18 124)	(29 373)
FLUX DE TRÉSORERIE ABSORBÉS PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(18 124) €	(29 373) €
Impact des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		505 €	(1 230) €
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		<u>4 417 €</u>	<u>(7 710) €</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		5 584	13 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		10 001 €	5 584 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS

V. Tableaux de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2011	625	29 477	3 303	-	(7 228)	-	26 177
Distribution de primes d'émission le 11 juillet et le 14 novembre 2011 (note 8)	-	(29 373)	-	-	-	-	(29 373)
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	-	-	(546)	19	-	23 150	22 623
Solde au 31 décembre 2011 avant affectation du résultat	625	104	2 757	19	(7 228)	23 150	19 427
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	23 150	(23 150)	-
Solde au 31 décembre 2011 après affectation du résultat	625	104	2 757	19	15 922	-	19 427
Dividende (note 8)	-	-	-	-	(18 124)	-	(18 124)
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	-	-	134	(95)	-	25 091	25 130
Solde au 31 décembre 2012	625 €	104 €	2 891 €	(76) €	(2 202) €	25 091 €	26 433 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités établis selon les normes IFRS

VI. Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

À l'issue d'une restructuration interne en 2012, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») a transféré toutes ses actions d'EURO Ressources (« EURO » ou la « Société ») à sa filiale entièrement détenue IAMGOLD France S.A.S., qui détient aujourd'hui environ 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO.

Les états financiers sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. À l'issue de la cession en octobre 2010 de son unique filiale Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), EURO n'établit et ne publie plus d'états financiers consolidés. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 28 février 2013 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

EURO détient une redevance (la « redevance Rosebel ») sur la mine d'or Rosebel au Suriname qui est détenue et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produit par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2012, la mine Rosebel a produit depuis son entrée en production 3,2 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,8 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 dollars/onçe pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 dollars/onçe pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les états financiers pour la période close le 31 décembre 2012 ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur.

EURO présente ses états financiers en euros (€ ou EUR). La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle sont libellées ses principales transactions, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain (USD) et en dollar canadien (CAD) dans ces états financiers.

2.1.1) Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2012

En juillet 2011, un amendement à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, sur le transfert des actifs financiers, est entré en vigueur.

Cet amendement fait partie de la revue approfondie des activités hors bilan réalisée par l'IASB. Ces amendements favorisent la transparence de la présentation des opérations de transfert, et améliorent, pour l'utilisateur, la compréhension des expositions au risque liées aux transferts d'actifs financiers et l'effet de ces risques sur la situation financière d'une entité, notamment ceux qui découlent de la titrisation d'actifs financiers.

Cet amendement n'a pas eu d'impact pour EURO, qui ne procède pas à des transferts d'actifs financiers.

Aucune autre IFRS, IAS ou interprétation IFRIC publiées, qui entrent en vigueur pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012, n'est censée avoir un impact significatif pour EURO.

2.1.2) Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Plusieurs normes, amendements aux normes et interprétations nouveaux sont entrés en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais n'ont pas été adoptés lors de la préparation de ces états financiers. Ces normes, amendements aux normes et interprétations nouveaux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers d'EURO, hormis les dispositions concernant les autres éléments du résultat global prévues par les amendements à IAS 1, Présentation des états financiers.

Le principal changement découlant de ces amendements est l'obligation pour les entités de regrouper les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en fonction de la possibilité de les reclasser ultérieurement dans le compte de résultat (ajustements de reclassement). Les amendements ne spécifient pas les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global.

IFRS 10, états financiers consolidés, IFRS 11, Partenariats et IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, ne devraient pas avoir d'impact pour EURO, qui n'a ni filiale, ni partenariat, ni entreprise associée. Après avoir évalué ses investissements, la Société n'estime pas que l'adoption d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12 aura un impact sur ses états financiers.

Il n'est pas prévu que d'autres normes, interprétations et amendements aient un impact significatif pour EURO.

2.2) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des droits afférents à Rosebel et aux propriétés Paul Isnard et la dépréciation éventuelle d'actifs non courants.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2.3) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la société. L'analyse des flux significatifs dans l'environnement économique d'EURO indique que la monnaie fonctionnelle de celle-ci est le dollar américain. En effet, les transactions les plus significatives telles que les produits des redevances et les liquidités y afférentes sont réalisées en dollars.

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, et les états financiers de la Société sont présentés en euros.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction.

Règles d'évaluation

Les états financiers en dollars américains sont convertis en euros comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- Les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction.
- Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

2.4) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme au reporting interne fourni au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur-général, qui prend les décisions stratégiques.

Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits. Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or.

Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel proviennent du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.5) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière, engagés au titre du PER (Permis Exclusif de Recherche) (« PER ») Paul Isnard, y compris les charges d'intérêt y afférentes. Ces immobilisations sont dépréciées depuis 1999. Toutefois, fin 2009, EURO a repris 578 000 € (750 000 \$) de la provision pour dépréciation constituée au titre du PER, ce montant représentant la valeur attribuée au PER (note 18).

Autres immobilisations incorporelles

D'autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Elles comprennent :

- le droit à redevance relatives à la mine Rosebel, et
- le droit à redevance relatives aux concessions Paul Isnard. En 2011, ce droit a été classé comme des actifs détenus en vue de la vente (note 4).

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier le ratio de la quantité de métal extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée de métal à extraire. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.6) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont soit classés dans cette catégorie, soit qui ne sont pas classés dans les autres catégories (actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou prêts et créances). Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si l'investissement arrive à échéance ou que la direction compte le céder dans les douze mois suivant la fin de la période de reporting.

A l'origine, ils sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de leur juste valeur et l'impact fiscal correspondant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les investissements soient cédés ou qu'il existe des indications objectives de perte de valeur.

Lorsque les actifs financiers sont vendus ou dépréciés, les ajustements de juste valeur cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat comme des profits ou pertes sur actifs financiers.

Si la juste valeur d'un actif financier baisse en deçà de sa valeur comptable, la Société effectue des évaluations qualitatives et quantitatives afin de déterminer si la perte de valeur est significative ou durable. Si une perte latente sur un actif financier disponible à la vente comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est jugée significative ou durable, toute perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée comme une dépréciation dans le compte de résultat.

Une fois un actif financier déprécié, toutes les pertes postérieures, calculées comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée des pertes de valeur précédemment comptabilisées, sont comptabilisées au compte de résultat. Si un actif financier disponible à la vente précédemment déprécié augmente ultérieurement à sa juste valeur, le profit latent est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées ne sont pas reprises.

2.7) Dépréciation d'actifs

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les actifs à durée d'utilité déterminée.

Si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque immobilisation ; ils sont calculés en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, des taux d'actualisation estimés et les cours de l'or. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des immobilisations de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses immobilisations accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

2.8) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt exigible et les impôts différés. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le cas échéant, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou selon le cas, directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base des lois fiscales promulguées ou quasiment promulguées à la date de clôture dans les pays dans lesquels la Société exerce des activités et génère un résultat imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant les situations pour lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Elle constitue si besoin est des provisions pour couvrir les montants qui devront, selon les anticipations, être payés à l'administration fiscale.

Des impôts différés sont comptabilisés, selon l'approche du report variable, au titre des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers en IFRS. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les actifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture et devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées.

EURO considère la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« C.V.A.E. ») comme un impôt sur le résultat.

2.9) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui correspond en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.10) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des placements sur le marché monétaire, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

2.11) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.12) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits des activités ordinaires. Les redevances dépendent du volume de la production d'or et du cours de l'or tel que déterminé par le contrat de redevance correspondant conclu avec le propriétaire du bien. Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.13) Autres produits

Les autres produits représentent les produits non récurrents d'activités différentes des activités habituelles.

2.14) Produits et charges financiers

Les charges et les produits financiers incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires, les prêts et les comptes courants. Ils comprennent également les profits/pertes de change découlant de la réévaluation des comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en euros, ainsi que la réévaluation et le paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2012, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 402 000 onces et devrait s'établir entre 384 000 et 405 000 onces en 2013. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus annuels d'EURO sur la base d'une production estimée de 405 000 onces :

Variations du cours de l'or en onces (dollar/once)	25 \$	50 \$	75 \$	100 \$
Variation des produits des redevances (en milliers de dollars)	1 013	2 026	3 039	4 052

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Compte tenu de la hausse des produits, la charge d'impôt d'EURO représente le risque de change le plus important, car elle est libellée en euros.

(en milliers d'euros)	2012	USD	EUR	CAD	% exposé au risque de change
Produits des activités ordinaires	41 455 €	41 067 €	388 €	- €	1 %
Autres produits	239 €	- €	- €	239 €	100 %
Charges	16 603 €	1 140 €	15 437 €	26 €	93 %
<i>opérationnelles</i>	900 €	474 €	400 €	26 €	47 %
<i>Résultat financier net</i>	275 €	- €	275 €	- €	100 %
<i>impôt sur le résultat</i>	14 762 €	- €	14 762 €	- €	100 %
<i>amortissements</i>	666 €	666 €	- €	- €	0 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles d'EURO s'analysent comme suit :

	31 décembre 2010	Augmentation	Transfert en actifs détenus en vue de la vente	Écarts de conversion	31 décembre 2011
<u>Valeurs brutes</u>					
Rosebel	11 554	-	-	311	11 865
Concessions Paul Isnard ¹	574	-	(580)	6	-
Total	12 128 €	- €	(580) €	317 €	11 865 €
<u>Amortissements cumulés</u>					
Rosebel	(4 085)	(606)	-	(155)	(4 846)
Total	(4 085) €	(606) €	- €	(155) €	(4 846) €
<u>Valeurs nettes</u>					
Rosebel	7 469	(606)	-	156	7 019
Concessions Paul Isnard ¹	574	-	(580)	6	-
Total	8 043 €	(606) €	(580) €	162 €	7 019 €

	31 décembre 2011	Augmentation	Écarts de conversion	31 décembre 2012
<u>Valeurs brutes</u>				
Rosebel	11 865	-	(229)	11 636
Total	11 865 €	- €	(229) €	11 636 €
<u>Amortissements cumulés</u>				
Rosebel	(4 846)	(666)	111	(5 401)
Total	(4 846) €	(666) €	111 €	(5 401) €
<u>Valeurs nettes</u>				
Rosebel	7 019	(666)	(118)	6 235
Total	7 019 €	(666) €	(118) €	6 235 €

¹ En 2010, les concessions Paul Isnard ont été comptabilisées en échange de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA (note 18). Au 31 décembre 2011, 580 000 € (750 000 \$) au titre des concessions Paul Isnard ont été classés comme des actifs détenus en vue de la vente compte tenu de la vente de l'Option conclue avec COLUMBUS Gold Corporation (« COLUMBUS ») (note 19).

5) Actifs financiers disponibles à la vente (en milliers d'euros)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres négociables ¹	206	-
Total	206 €	- €

¹ Actions reçues de COLUMBUS le 21 décembre 2011 dans le cadre du paiement préalable à l'exercice de l'Option dont le contrat a été conclu le 5 décembre 2011 (note 18) et actions reçues le 31 août 2012 dans le cadre de l'avenant au contrat d'Option signé le 25 juillet 2012 (note 19). En 2012, ces titres négociables ont été transférés des actifs courants dans les actifs non courants du fait de l'avenant au contrat d'Option conclu avec COLUMBUS et de l'intention de la direction de ne pas les céder sous douze mois.

6) Créances clients et autres actifs courants
(en milliers d'euros)

Actifs courants	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Créances clients ¹	11 131	11 657
Sous-total des créances clients	11 131 €	11 657 €
Créances fiscales et sociales	27	70
Titres négociables (note 5)	-	158
Sous-total des autres actifs courants	27	228
Total	11 158 €	11 885 €

¹ Les créances clients comprennent 10,98 millions € à recevoir d'IAMGOLD au 31 décembre 2012 (11,491 millions € au 31 décembre 2011).

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Équivalents de trésorerie ^{1,2}	1 206	1 227
Trésorerie ²	8 795	4 357
Total	10 001 €	5 584 €

¹ La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

² Près de 100 % de la trésorerie disponible d'EURO sont détenus en dollars

Jusqu'en décembre 2012, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

8) Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action. Aucune action n'a été émise en 2012.

Durant l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Paris le 26 juin 2012, les actionnaires ont approuvé la distribution d'un dividende d'un montant de 18 124 000 € (0,29 € par action), qui a été versé le 18 septembre 2012.

Il s'agissait de la première distribution de dividendes pour EURO, et toutes les distributions futures de dividendes seront proposées par le conseil d'administration en tenant compte de différents facteurs, notamment le résultat net d'EURO, sa situation financière et ses besoins actuels et anticipés de trésorerie, et seront soumises à l'approbation des actionnaires. Le montant des dividendes distribuables sera basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2010	62 496 461	0,01 €	625	29 477
Déclaration le 21 juin 2011 concernant la prime d'émission				(29 373) €
Au 31 décembre 2011	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €
Au 31 décembre 2012	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €

9) Dettes fournisseurs et autres passifs courants
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes fournisseurs	147	207
Dettes fiscales et sociales	73	63
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	24	19
Jetons de présence	12	12
Autres passifs courants	109	94
Impôt sur le résultat exigible	1 939	5 783
Total des passifs courants	2 195 €	6 084 €

10) Produits des activités ordinaires
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Redevances Rosebel	41 067	36 771
Autres produits	388	252
Total des produits des activités ordinaires	41 455 €	37 023 €

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

11) Autres produits
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Produits sans incidence sur la trésorerie reçus de COLUMBUS ¹	200	117
Produits en trésorerie reçus de COLUMBUS ²	39	59
Autres produits	239 €	176 €

¹ À l'issue de l'avenant au contrat d'Option avec COLUMBUS en date du 25 juillet 2012 et de l'autorisation de la Bourse de Toronto en date du 22 août 2012, EURO a reçu 650 000 actions supplémentaires de COLUMBUS (notes 5, 18, 19).

² Le 30 novembre 2012, EURO a reçu 50 000 CAD au titre du paiement de sa première commission de maintenance entrant dans le cadre du contrat d'Option conclu le 5 décembre 2011 (note 19).

L'année dernière, EURO a reçu de COLUMBUS un paiement préalable à l'exercice de l'option de 176 000 € en numéraire et en actions dans le cadre du contrat d'Option conclu le 5 décembre 2011.

12) Charges opérationnelles
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Charges administratives	469	476
Jetons de présence	76	65
Honoraires des auditeurs	101	140
Honoraires juridiques	78	107
Coûts liés au retrait de la cote officielle	103	111
Taxes opérationnelles	73	58
Total des charges opérationnelles	900 €	957 €

13) Profits/pertes de change
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Profits (pertes) de change liés à la réévaluation de comptes bancaires libellés en euros	191	(638)
Profits (pertes) de change liés à la réévaluation et au paiement d'impôts sur le résultat	135	(748)
Profits (perte) de change liés à la réévaluation et au paiement de dividendes et à la distribution d'une prime d'émission	(613)	1 100
Pertes de change liées à la réévaluation d'autres comptes du bilan	(16)	(8)
Pertes de change nettes	(303) €	(294) €

14) Dotation aux amortissements
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (note 4)	666	606
Total de la dotation aux amortissements	666 €	606 €

15) Impôt sur le résultat
(en milliers d'euros)**15.1) Rapprochement d'impôts**

La charge d'impôts est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2012 (2011 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Cette différence s'explique comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Résultat avant impôt sur le résultat	39 853 €	35 344 €
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable dans le pays	(13 721)	(12 169)
Incidence fiscale de la CVAE	(374)	(322)
Contribution sur les distributions de dividendes ¹	(544)	-
Écarts de conversion	(122)	295
Impôts liés aux charges non déductibles	(25)	(22)
Autres	24	24
Charge d'impôt sur le résultat	(14 762) €	(12 194) €

¹ En août 2012, le gouvernement français a promulgué la seconde loi de Finances rectifiée, qui impose une contribution de 3 % sur tous les dividendes distribués.

15.2) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé
(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Charge d'impôt exigible	(14 768)	(12 203)
Charge d'impôt différé sur différences temporaires	6	9
Total	(14 762) €	(12 194) €

15.3) Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé s'élèvent à 109 000 € au 31 décembre 2012, et se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart à la CVAE. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôt différé sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Au 1^{er} janvier	(137) €	(143) €
Écarts de conversion	11	7
Charge d'impôt différé comptabilisée au compte de résultat	6	9
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	11	(10)
Au 31 décembre	(109) €	(137) €

16) Résultat par action
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable à EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	25 091 €	23 150 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	62 496 461	62 496 461
Résultat par action (€/action)		
de base	0,401 €	0,370 €
dilué	0,401 €	0,370 €

17) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

Présentation des parties liées	IAMGOLD France, filiale indirecte à 100 % d'IAMGOLD, est actionnaire majoritaire d'EURO (la Société détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées).
Nature des relations entre parties liées	Les commissions de gestion engagées avec IAMGOLD en 2012 s'élèvent à 0,21 million € (2011 : 0,21 million €), et au 31 décembre 2012, 0,024 million € restaient dues, (31 décembre 2011 : 0,02 million €).

La rémunération des administrateurs de la Société pour les exercices 2012 et 2011 s'analyse comme suit :

- Chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 20 000 €, un montant brut additionnel de 1 250 € pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1 000 € pour chaque réunion d'un comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté en 2012 et 2011.
- Monsieur Ian L. Boxall a été payé 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011, 19 126 \$ en 2012 au titre de 2012, et 5 438 \$ en 2013 au titre de 2012.
- Monsieur David Watkins a été payé 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011, 19 126 \$ en 2012 au titre de 2012, et 5 438 \$ en 2013 au titre de 2012.
- Monsieur Ian Smith a été payé 17 251 \$ en 2011 au titre de 2011, 5 438 \$ en 2012 au titre de 2011, 19 126 \$ en 2012 au titre de 2012, et 5 438 \$ en 2013 au titre de 2012.
- Monsieur Brian Trnkus, Directeur-général d'EURO et vice-président de la fonction finances d'IAMGOLD n'a pas reçu de jeton de présence en 2012 et 2011.
- Le siège du président du conseil d'administration étant vacant à l'issue de la démission de Monsieur Benjamin Little en juin 2012, Monsieur Phillip Mark, Secrétaire général d'IAMGOLD, a été élu administrateur lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris. Il n'a pas perçu de jeton de présence en 2012 et 2011.
- Monsieur Paul Olmsted, Vice-président principal, Développement des affaires d'IAMGOLD, n'a pas perçu de jeton de présence en 2012 et 2011.

Rémunération des principaux dirigeants :

La rémunération des principaux dirigeants de la Société pour les exercices 2011 et 2012 s'analyse comme suit :

- Madame Susanne Hermans a reçu 150 000 € en 2011 au titre de 2011, une prime discrétionnaire de 10 000 € en 2012 au titre de 2011, et 150 000 € en 2012 au titre de 2012.
- Les autres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération en 2012 et 2011. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d'IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.

18) Actifs détenus en vue de la vente (en milliers d'euros)

Les actifs détenus en vue de la vente d'EURO au 31 décembre 2012 sont présentés ci-après :

Actifs classés comme détenus en vue de la vente	31 décembre 2012	31 décembre 2011
PER Paul Isnard (frais d'exploration minière engagés dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard)	4 166	4 248
Dépréciation cumulée du PER Paul Isnard	(3 598)	(3 668)
Sous-total du PER Paul Isnard (valeur nette comptable)	568	580
Immobilisation incorporelle au titre de la redevance sur la production d'or des concessions Paul Isnard à recevoir d'AUPLATA	569	580
Total	1 137 €	1 160 €

Les « Propriétés Paul Isnard » sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG, et du PER Paul Isnard détenu par EURO.

En 2009, EURO s'est engagée à transférer la propriété de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER à AUPLATA en contrepartie d'une redevance sur la production d'or des Propriétés Paul Isnard (le « contrat de redevance »). La redevance correspondra à la différence entre le cours d'une once d'or et 400 \$, multipliée par 10 % de la production d'or jusqu'à 2 millions d'onces, et par 5 % de la production d'or entre deux et cinq millions d'onces. La date de réalisation du transfert à AUPLATA était initialement prévue en juin 2010, dans l'attente de l'autorisation des autorités françaises pour le transfert de SOTRAPMAG et du PER.

- PER Paul Isnard

En janvier 2010, les autorités françaises ont notifié à EURO que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO, en accord avec AUPLATA, a déposé une demande de Permis d'exploitation (« PEX ») le 30 novembre 2010. Cette demande, qui expire le 30 mai 2013, concerne également le transfert du PEX à SOTRAPMAG, une fois qu'il aura été accordé. Le PEX couvre une zone nettement plus petite (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Une demande de PEX ne peut être déposée que s'il est possible de démontrer que des travaux substantiels ont été réalisés et d'apporter la preuve de la viabilité économique. Au 31 décembre 2012, le PEX n'avait pas encore été accordé.

Du fait de l'accord transactionnel concernant le transfert des Propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER a été revue le 31 décembre 2009. Fin décembre 2012, il a été déterminé que cette valeur restait justifiée pour les raisons suivantes :

- 1) Le schéma minier en Guyane française a été approuvé.
- 2) Fin 2011, COLUMBUS a modifié son contrat d'option conclu avec AUPLATA portant sur les Propriétés Paul Isnard (note 19).
- 3) En 2011 et 2012, le cours de l'or est resté élevé, ce qui peut justifier des dépenses d'exploration et l'exploitation sur ces propriétés.

En conséquence, au 31 décembre 2012, EURO maintient à 750 000 \$ (568 000 €) la valeur nette du PER dans ses comptes.

- Immobilisation incorporelle au titre de la redevance sur la production d'or des concessions Paul Isnard

Le 22 octobre 2010, SOTRAPMAG a été transféré à AUPLATA et EURO a comptabilisé un actif d'un montant de 750 000 \$ (569 000 €) au titre de la redevance liée à AUPLATA.

19) Contrat d'option conclu avec COLUMBUS

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec COLUMBUS permettant la restructuration de la redevance Paul Isnard (« redevance sur la production d'or des concessions Paul Isnard et PER Paul Isnard ») (l'« Option »). L'Option offre à COLUMBUS la possibilité d'acheter à EURO la Redevance Paul Isnard existante en contrepartie de cash, d'actions de COLUMBUS et d'une redevance sur la production nette d'affinage (selon les modalités détaillées ci-après). L'Option ne peut être exercée que lorsque COLUMBUS aura acquis une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard. EURO conserve le droit de contraindre COLUMBUS à exercer l'Option. Si elle n'a pas été exercée, l'Option expire le 30 juillet 2015. Les conditions du contrat d'option sont indépendantes de l'attribution ou non du PEX par les autorités françaises.

En 2011, COLUMBUS a effectué un paiement de 250 000 CAD (176 000 €), qui comprenait :

- 166 667 CAD (117 000 €) en actions de COLUMBUS au prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours ; et
- 83 333 CAD (59 000 €) en numéraire.

Le 21 décembre 2011, chaque action de COLUMBUS valait, au prix moyen pondéré en fonction du volume, 0,703 CAD (0,524 €), de sorte qu'EURO a reçu 237 017 actions de COLUMBUS, soit moins de 0,3 % de l'intégralité des actions en circulation.

En outre, jusqu'à l'exercice ou l'expiration de l'Option, COLUMBUS doit verser une commission de maintenance annuelle de 50 000 CAD à la date anniversaire du contrat d'Option. Le 30 novembre 2012, COLUMBUS a payé sa première commission de maintenance d'un montant de 50 000 CAD (39 000 €).

Une fois l'Option exercée, COLUMBUS devra effectuer les paiements suivants :

- 4,2 millions CAD en numéraire,
- 12 865 600 actions de COLUMBUS (environ 12,6 % des actions existantes au 30 novembre 2012, hors bons de souscription et options) sous réserve d'ajustements éventuels à la hausse en fonction de certains événements et du cours pondéré en fonction du volume à la date d'exercice, et
- une redevance nette de fondrière de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or. Cette redevance est plafonnée à cinq millions d'onces.

Avant la fin 2011, AUPLATA et COLUMBUS ont modifié leur contrat respectif en autorisant COLUMBUS à accélérer sa capacité à acquérir une participation directe ou indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard. Cette modification du contrat a été approuvée le 23 décembre 2011 par la Bourse de croissance TSX, et par les autorités françaises le 13 avril 2012. Le 25 juillet 2012, EURO a signé un avenant au contrat d'Option avec COLUMBUS et a obtenu 650 000 actions complémentaires en contrepartie de l'octroi de cette prolongation. Il donne à COLUMBUS une année supplémentaire pour décider d'exercer l'Option. Avant cette modification, l'Option expirait 120 jours après la date à laquelle COLUMBUS avait obtenu les Propriétés Paul Isnard.

Le contrat initial stipulait qu'une offre d'actions effectuée postérieurement par COLUMBUS, avant d'exercer l'Option, à un prix par action inférieur au prix initial présumé de 0,65 CAD entraînerait un ajustement à la hausse automatique du nombre total des actions reçues par COLUMBUS dans le cadre de l'exercice de l'Option. En mai 2012, COLUMBUS a effectué une offre d'actions au prix de 0,55 CAD par action et en conséquence, lors de l'exercice de l'Option, COLUMBUS donnera à EURO des actions supplémentaires.

Le contrat d'Option est inchangé, hormis pour les principales conditions de l'avenant exposées ci-après, qui ont été approuvées par la Bourse de croissance TSX le 22 août 2012 :

- Le 31 août 2012, EURO a reçu 650 000 actions supplémentaires de COLUMBUS, évaluées à 255 000 CAD (200 000 €) en vertu de l'avenant au contrat d'Option.
- Augmentation de 2 409 376 du nombre d'actions devant être versées à EURO (en raison de l'émission d'actions réalisée par COLUMBUS en mai 2012), lors de l'exercice de l'Option (ce qui porte à 15 274 976, soit 14,9 % des actions en circulation hors bons de souscription et options) le total des actions dans COLUMBUS liées à l'exercice futur de l'Option.
- Le prix de l'action présumé pour l'ajustement futur de la contrepartie est désormais de 0,45 CAD.

Le 16 janvier 2013, le contrat de redevance initialement conclu le 22 octobre 2010 par COLUMBUS et AUPLATE a été transféré à COLUMBUS. AUPLATA reste conjointement solidaire de COLUMBUS pour toutes les obligations découlant du contrat de redevance. EURO n'a pas reçu de contrepartie pour le transfert du contrat de redevance et n'a donc pas comptabilisé de profit ou de perte à ce titre.

Le 4 février 2013, COLUMBUS a transmis à EURO un avis confirmant que le 16 janvier 2013, la société avait acquis une participation directe de 100 % dans toutes les actions en circulation de SOTRAPMAG, et avait acquis une participation indirecte de 100 % dans les Propriétés Paul Isnard.



Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2012

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mars 2013

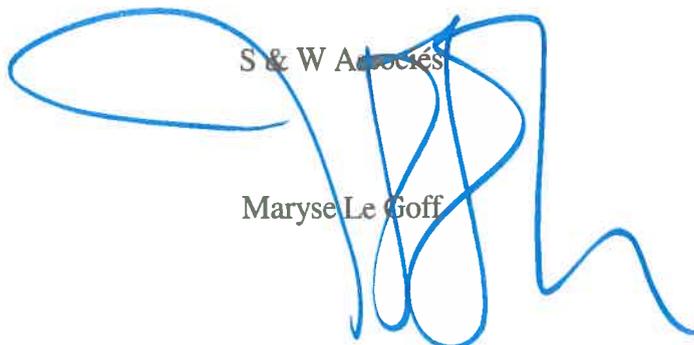
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Bruno Tesnière

S & W Associés



Maryse Le Goff



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le document ci-dessous, qui vous est fourni pour information, est une traduction libre en français du rapport d'audit émis en langue anglaise sur les comptes de la Société établis conformément aux normes IFRS pour les besoins de publication de ces comptes au Canada. Ce document doit être lu conjointement avec le rapport original en anglais

Aux actionnaires et au Conseil d'administration d'Euro Ressources S.A.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, d'Euro Ressources S.A., comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2012 ainsi que l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Tableau des Honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012

	PricewaterhouseCoopers Audit				S & W Associés			
En €	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
x Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	43.000	56.400	74%	72%	15.000	21.600	26%	28%
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)	34.000	61.000	100%	89%	8.000			11%
o Emetteur								
o Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	77.000	117.400	84%	80%	15.000	29.600	16%	20%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</u>								
□ Juridique, fiscal, social								
□ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	77.000	117.400	84%	80%	15.000	29.600	16%	20%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Brian Trnkus, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 15 avril 2013

Monsieur Brian Trnkus
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris
S.A.
au capital de 624 964,61€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A